



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## jeux olympiques

Question écrite n° 25849

### Texte de la question

M. Thomas Thévenoud interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur l'avenir de la lutte aux Jeux olympiques (JO). Le comité exécutif du Comité international olympique (CIO) a recommandé l'éviction de ce sport à partir de 2020, au profit du pentathlon moderne et du taekwondo. La lutte, discipline ancestrale présente aux Jeux olympiques depuis 1896, regroupe 50 millions de participants dans au moins 200 pays. La lutte française peut d'ailleurs être fière de ses champions, les trois dernières olympiades ayant notamment été historiques grâce à la performance de Steeve Guenot et son doublé or et bronze, à Pékin et à Londres. La fédération française de lutte et la fédération internationale des luttes associées vont postuler en mai, auprès du CIO, pour que ce sport reste au programme olympique. Aussi, il souhaiterait connaître sa position officielle sur la présence de la lutte au programme olympique et les mesures susceptibles d'être prises pour permettre, le cas échéant, ce maintien.

### Texte de la réponse

La commission exécutive du Comité International Olympique (CIO) a arrêté le 12 février dernier la liste des 25 sports qui figureront au programme des Jeux Olympiques de 2020. La lutte a été retirée de ce programme. Il ne s'agit pas d'une décision définitive de retrait, la lutte peut encore être réintégrée au programme des Jeux Olympiques de 2020. L'accession d'un 26e sport au programme olympique sera décidée lors du prochain congrès du CIO du 7 au 10 septembre 2013. Le sport retenu sera choisi parmi une liste de huit sports dont la lutte fait partie. Le mouvement sportif, au niveau international, comme national étant autonome, il appartient à la fédération internationale et à ses fédérations nationales de lutte de convaincre le CIO de réintroduire la lutte au sein du programme olympique. Le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative pourra naturellement apporter son soutien, le moment venu, aux actions conduites par le mouvement sportif, s'il estime pertinent de soutenir la fédération française de lutte dans son projet de réintégrer le programme olympique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thomas Thévenoud](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25849

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

**Ministère attributaire :** Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2013](#), page 4688

**Réponse publiée au JO le :** [28 mai 2013](#), page 5594